

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 23 avril 2015 à 20h30

Présidence	M.	T. Hunziker
Présents	Mmes	C. Chiriatti, C. Di Stasi, J. Malbaski, A. Mathys et R. Selitrenny Flores
	MM.	M. C. Brülhart, E. Fillet, L. Luisoni, R. Madarasz, F.-R. Mahrer et D. Nicole
Excusés	MM.	F. Baroz, C. de Meyer et B. Riedweg
Absents	MM.	Y. Bischofberger et T. Borel-Jaquet
Messieurs G. Marti, Maire, N. Nussbaum et G. Garnier, Adjoints, assistent à la séance.		

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2015
2. Communications du Bureau
3. Communications de la Mairie
4. Communications des Présidents de Commissions
5. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
6. Aménagement de la salle du Conseil et de bureaux administratif – vote d'un crédit d'investissement
7. Présentation des comptes 2014
8. Vote des crédits supplémentaires 2014
9. Propositions individuelles et questions

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2015

Monsieur Nicole fait remarquer que les priorités mentionnées par la commission petite enfance-aînés, au point 4, pour obtenir une place en crèche ou en jardin d'enfants, ne sont pas claires. Monsieur le Maire lui répond que la Fondation de la commune de Puplinge pour la petite enfance se penchera sur ces remarques et qu'un exemplaire des deux règlements lui sera transmis pour son information. Monsieur Fillet demande qu'au point 6, deuxième paragraphe, première ligne, «la séance» soit remplacé par «l'assemblée» et à la deuxième ligne, «de la Conseil municipal» par «du Conseil municipal». Par 9 oui et 2 abstentions, le procès-verbal est accepté avec remerciement à son auteur.

2. Communications du Bureau

Monsieur le Président informe la séance que le Bureau du Conseil municipal a reçu une copie de la démission du groupe de l'UDC, au 31 mars 2015, de Monsieur Didier Nicole. Par ce fait, Monsieur Nicole conserve son mandat de Conseiller municipal jusqu'au 31 mai 2015, mais ne représente plus l'UDC. Il perd de facto sa place dans les commissions au profit d'un représentant de l'UDC.

Concernant les jetons de présence, Monsieur le Président revient sur sa présentation précédente et informe de la clef de répartition qui a été retenue pour la répartition des jetons de présence. Une séance du municipal comptera pour 8 unités pour un Conseiller et 10 pour le Président. Une séance de commission ou du bureau comptera pour 3 unités pour un commissaire et 5 pour le Président.

Monsieur le Président informe la séance que le Conseil municipal de la commune de Carouge a adopté, le 29 janvier 2015, une résolution « Anti TISA à Carouge » dans le but d'exclure le territoire de la ville de Carouge d'un éventuel accord.

Cette résolution engageant les autres municipalités genevoises à en faire de même, son contenu a été transmis par le Conseil Administratif de Carouge et remis aux Conseillers municipaux.

Monsieur le Président a fait plusieurs recherches à ce sujet et en a transmis ses conclusions intéressantes à l'assemblée. A cette issue, il propose de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine commission des finances et d'élaborer une motion qui serait soumise au Conseil d'Etat et au Conseil Fédéral.

Monsieur le Maire propose, afin d'être plus efficace, de mettre ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil municipal et de demander à l'ACG quelles sont les dispositions prises ou en cours de la part d'autres communes et quelles est leur position et leurs projets d'action. Des informations complémentaires seront transmises lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Monsieur Luisoni fait remarquer que les enjeux sont importants car il s'agit là, de réussir à ajouter encore une capacité à faire en sorte que puissance économique soit capable de prendre le pas sur le politique et d'effectivement demander réparation pour bénéfice non réalisé par rapport à une intention. Cela est dangereux car ils ont de grands moyens financiers pour s'offrir des avocats. Il faut savoir que l'argument généralement évoqué dans ces traités transatlantiques est l'opportunité de créer quelques centaines de millions d'emplois au niveau des démocraties occidentales en particulier, en dérégulant beaucoup de choses qui stimuleraient l'investissement et les dynamiques économiques qui puissent arriver tant internationales que transfrontalières. Par conséquent, Monsieur Luisoni défend la position des Carougeois.

Monsieur Mahrer fait remarquer que le sujet n'est pas évident car beaucoup d'élus peuvent ne pas avoir envie de se lancer dans une telle bataille par peur des représailles qu'ils pourraient subir.

Monsieur Nicole demande à ce que cela soit mis à l'ordre du jour de la séance du 7 mai 2015.

Monsieur Nussbaum demande à Monsieur Mahrer si des initiatives ont été prévues au niveau national. Monsieur Mahrer répond que c'est à l'ordre du jour. Selon ses sources, la position de la plus grande partie est de refuser cela.

3. Communications de la Mairie

Monsieur le Président transmet la parole à Monsieur Marti.

Poste de Puplinge

Suite au braquage de la poste, la mairie a pris contact avec les responsables concernés de la Poste pour faire part de ses sentiments et de son soutien aux employées à nouveau touchées par des actes de banditisme.

Par ailleurs, l'Exécutif avait déjà rencontré, en début d'année, le responsable des agences de la Poste qui avait fait part des projets d'améliorations que sa direction souhaitait apporter à la sécurité de l'office. Du fait de ce nouvel évènement il est fort probable que la Poste accélérera les travaux. L'Exécutif recevra la semaine prochaine les représentants de la Poste en charge de l'immobilier.

Il rappelle également que la Fondation pour le logement deviendra propriétaire du bâtiment le 1er mai 2015.

D'autre part, Monsieur le Maire saisira, à l'automne, le Conseil municipal pour débattre de la sécurité sur le domaine public et des mesures qui pourraient être mises en œuvre.

S'agissant de la frontière, la mairie a déjà demandé à plusieurs reprises au corps des gardes-frontières d'équiper les douanes de Cornière et de Cara de caméras de surveillance. Les postes-frontières de Chêne y compris Mon-Ideé en sont équipés et les malfrats savent que tel n'est pas le cas plus en amont. Un courrier de rappel sera envoyé sous peu à la Confédération.

Aménagement du territoire - Brolliets

Avec le mandataire et le Maire de la commune de Presinge, Monsieur Marti a été auditionné par la commission d'urbanisme du Canton dans le cadre de la demande de déclassement du nord du village que le Conseil a voté en mars 2013.

Cette audition sera suivie, la semaine prochaine, par une séance clôturant la circulation technique du dossier de la commune dans les services de l'Etat. L'Exécutif saura ainsi quels éléments sont, du point de vue de l'Etat, à modifier dans le projet avant que celui-ci ne soit soumis à la suite de la procédure et à une enquête publique.

Comme le Conseil municipal l'aura probablement appris par la presse du jour, la Confédération est devenue très stricte en ce qui concerne le respect des quotas de surfaces d'assolement. Aussi le Canton doit revoir son plan directeur voté fin 2013 par le Grand-Conseil mais qui n'est toujours pas accepté par Berne. En ce qui concerne notre commune, nous espérons que ceci freinera les volontés démesurées du canton d'extension des établissements pénitenciers sur la commune, tout en permettant de mener à terme le déclassement au nord du village y compris pour la partie prévue pour des infrastructures sportives.

Curabilis

Concernant l'éclairage des murs d'enceinte, une rencontre avait eu lieu sur place avec Monsieur Pierre Maudet, Conseiller d'Etat. Monsieur le Maire souhaite apporter quelques informations de la suite de ce dossier. Un futur luminaire a fait l'objet d'essais avec des caches installés pour atténuer l'impact lumineux sur le mur d'enceinte de Curabilis. Un des modèles a été retenu et ce modèle sera mis en œuvre, d'ici quelques semaines, sur tous les luminaires qui éclairent le mur d'enceinte de Curabilis visible depuis le village.

Monsieur le Maire transmet la parole à Monsieur Nussbaum, adjoint délégué.

Ecole de Puplinge – Conseil d'établissement

Monsieur Nussbaum informe que l'Exécutif a été informé, en date du 30 mars 2015, de la réorganisation des établissements scolaires de la région Arve-Lac.

Il est constaté que, comme cela avait déjà été le cas il y a trois ans, l'école de Puplinge est à nouveau déplacée dans un nouvel établissement, ce qui nous paraît peu productif et peu constructif. Puplinge sera cette fois regroupé avec les écoles de Choulex, Vandoeuvres, Cologny et Pré-Picots.

L'Exécutif a écrit à la directrice de l'enseignement primaire ainsi qu'à la Conseillère d'Etat en charge du DIP, afin de signaler que les efforts déployés, financièrement en 2012 pour accueillir le bureau de la directrice et relationnellement pendant trois ans, au sein du Conseil d'établissement Puplinge/Gy/Jussy/Meinier/ Presinge seraient réduits à néant par cette nouvelle réorganisation. La commune regrette que les impacts importants de ces changements répétés n'aient pas été pris en compte pour les petites structures telles que l'école de Puplinge, tant sur le plan humain que financièrement. L'Exécutif leur a fait part de son indignation d'être une fois de plus les laisser pour compte d'une gestion cantonale sans lien avec le terrain.

Monsieur Mahrer demande quel est l'objectif de ces regroupements.

Monsieur Nussbaum répond que le département de l'instruction publique a pris la décision de diminuer le nombre de directeurs/directrices d'établissements, ce qui a impliqué une redistribution des écoles dans les établissements. Il ajoute que l'Exécutif a annoncé que la commune de Puplinge attendait plus d'élèves avec les nouveaux habitants et a parlé du fait que la commune de Puplinge n'a peu de choses en commun avec une école comme celle de Pré-Piccot qui est une école en zone urbaine.

Monsieur Nussbaum transmet la parole à Monsieur Gérard Garnier, Adjoint délégué.

Aménagement préau

La circulation technique de la demande d'autorisation de construire de la commune, concernant le préau de l'école, la modification du parking et l'aménagement d'un terrain multisports a terminé sa circulation technique.

Les préavis sont majoritairement favorables. Seul un service a demandé des compléments d'information avant de délivrer son préavis.

L'Exécutif craint que cela compromette la réalisation de ces travaux pendant les prochaines vacances d'été.

4. Communications des Présidents de commissions

Aucun Président ne souhaite la parole.

5. Décisions de l'ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'aucune décision de l'assemblée générale de l'ACG n'est soumise au droit de veto durant cette séance.

6. Aménagement de la salle du Conseil et de bureaux administratif – vote d'un crédit d'investissement

Monsieur le Président informe le Conseil que pour faire suite au crédit d'investissement voté par le Conseil municipal, le 23 avril 2012 permettant la création de circulation verticale et le réaménagement des locaux communaux, l'assemblée est amenée à se prononcer, ce soir, sur l'acquisition du mobilier.

Monsieur le Président transmet la parole à Monsieur Madarasz, Président de la commission des travaux qui fait une présentation des plans distribués aux Conseillers municipaux.

Il fait ressortir notamment quatre postes de travail supplémentaires. Une salle du Conseil municipal ayant une plus grande capacité et également plus de places pour le public, disponible début septembre 2015 et avec accès pour la mobilité réduite.

Monsieur Luisoni fait remarquer qu'il s'agit de quelque chose de plus flexible mais demande à ce que le mobilier soit ajustable afin que la salle soit adaptable pour d'autres choses que les séances du Conseil municipal. A savoir qu'une table ovale n'est pas idéale en matière de modulabilité.

Monsieur Garnier ajoute qu'il s'agit d'une salle équipée d'un équipement technique et qu'elle ne pourra pas être démontée pour organiser une exposition. Cette table pourra accueillir 25 personnes, ce qui répond aux besoins de l'arrivée des prochains habitants des Hutins notamment et qui pourrait impliquer une plus grande quantité de Conseillers municipaux.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe à la lecture et au vote de la délibération.

vu la réalisation d'une nouvelle salle dédiée au Conseil municipal;

vu la proposition d'aménagement réalisée par notre mandataire ;

vu les discussions et le préavis de la commission des Travaux du 20 avril 2015 ;

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e, et m, 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Conformément à l'article 34, alinéa 6, lettre f du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide par 11 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'acquérir le mobilier et les éléments électroniques présentés pour l'équipement de la nouvelle salle du Conseil municipal ainsi que pour l'administration communale,

2. D'ouvrir au Maire un crédit de 165'000.- CHF, à cet effet,

3. De comptabiliser la dépense prévue au point 2 dans le compte des investissements (0808.506.00), puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Puplinge (0808.146.00), dans le patrimoine administratif,

4. D'amortir cette somme au moyen de 8 annuités, dès 2016 par le compte de fonctionnement 0808.331.00,

7. Présentation des comptes 2014

Monsieur le Président cède son siège à Carole Di Stasi, Vice-présidente, afin de lui permettre d'assumer son rôle de Président de la commission des finances pour les 2 points suivants. Il reprendra la direction des débats lorsque les délibérations seront votées.

Madame la vice-Présidente transmet la parole à Monsieur Nussbaum, Adjoint délégué en charge des finances, pour une présentation des comptes 2014 et qui rappelle que ces comptes seront votés le 7 mai et que vous pouvez, d'ici-là poser vos questions à l'Exécutif ou au Secrétaire général.

Monsieur Nussbaum, Adjoint délégué aux finances parcourt le compte-rendu financier de l'exercice 2014.

	Budget	Compte	Ecart	%
Charges	5'728'919	5'501'760.73	-227'158.27	-3.97%
Recettes	5'729'122	6'561'962.24	832'840.24	14.54%
Excédent	203	1'060'201.51		

Le document est accompagné du projet de délibération pour l'acceptation des comptes de la commune et de la Fondation pour le logement qui a été remis à chaque conseiller municipal. Il informe l'assemblée que chacun a deux semaines pour poser des questions complémentaires et/ou faire parvenir ses remarques à la Mairie, auprès de Monsieur Arter.

Monsieur Nussbaum ajoute que la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement a préavisé favorablement les comptes 2014, lors de sa séance du 21 avril 2015.

L'organe de révision a effectué un contrôle des comptes et le rapport des réviseurs devraient parvenir en Mairie sous peu et seront lus à la prochaine séance du Conseil municipal. Monsieur Hunziker, Président de la commission des finances, informe l'assemblée que la commission a préavisé favorablement et à l'unanimité cette délibération le 16 avril 2015.

8. Vote des crédits supplémentaires 2014

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée qu'elle a reçu, avec la convocation de la présente séance, le tableau des crédits budgétaires supplémentaires ainsi que la délibération y relative.

Madame Di Stasi transmet la parole à Monsieur Hunziker, Président des finances.

Monsieur Hunziker commente le tableau des crédits budgétaires.

Monsieur Nussbaum ajoute que le total des dépassements est le plus petit total connu ces dernières années. Il est constaté une bonne gestion des finances. Ces dépassements sont compensés par les économies réalisées durant l'année 2014.

Trois raisons ont fait que nos comptes sont favorables pour 2014, soit les redevances d'utilisation DGEAU-SIG pour 113'124,40 CHF, l'impôt extraordinaire sur le revenu et la fortune pour 436'761,90 CHF et l'impôt sur le bénéfice sur le capital pour 146'704,90 CHF.

Monsieur Mahrer fait remarquer que les revenus liés aux transports publics ont augmenté et se demande si cela reflète l'augmentation de la mobilité douce à Puplinge. Monsieur Nussbaum répond que la raison est plutôt liée au fait que les communiens ont attendu les nouveaux tarifs des TPG avant de contracter un abonnement annuel et dès l'annonce des TPG, ont acheté leur abonnement en commune.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe à la lecture et au vote de la délibération.

Vu le rapport de la commission des finances du 16 avril 2015,
vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide par 11 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2014 suivants pour un montant total de 155'022.90 CHF, soit :

Rubrique	Titre	Dépassement Frs
0200.301.00	Compensatio net/brut	180.55
0200.303.00	Assurances sociales	265.22
0500.301.00	Traitement personnel administr.	5'724.85
0500.303.00	Assurances sociales	3'473.85
0500.305.00	Assurances mal., accid., fds décès	18'044.59
0500.315.00	Entretien d'objets par tiers	45.70
0800.301.00	Traitements du personnel	1'192.20
0800.303.00	Assurances sociales	753.01
0800.304.00	Caisse de retraite	1'907.70
0800.305.00	Assurances mal., accid., fds décès	2'173.60
0900.318.00	Frais de votations	162.41
1100.305.00	Assurances maladie et accident	292.45
1400.312.00	Eau, électricité, chauffage	763.90
1400.314.00	Entretien immeubles par des tiers	2'572.00
1400.315.00	Entretien mobiliers par des tiers	2'431.85
1600.312.00	Eau, électricité	572.33
2100.304.00	Caisse de retraite	748.40
2100.305.00	Assur. mal., accid., fds décès	3'550.89
2100.312.00	Eau, électricité, chauffage	1'673.94
3300.303.00	Assurances sociales	274.06
3300.305.00	Assur. mal., acc., fds décès	2'603.98
3400.303.00	Assurances sociales	138.64
3400.305.00	Assur. mal., acc., fds décès	1'341.98
3400.314.00	Entretien immeubles par tiers	5'596.28
3400.365.00	Subv. aux institut. privées	263.30
5400.301.00	Traitement du personnel	4'633.40
5400.303.00	Assurances sociales	1'328.70
5400.305.00	Assurances maladie et accidents	2'380.30
5400.313.00	Compass - Repas	11'808.60
5401.313.00	Achat fournitures et marchandises	1'229.50
5401.315.00	Entretien mobiliers par des tiers	8'584.30
5401.318.01	Primes d'assurances	268.10
5800.365.00	Subv. aux institut. privées	950.00
5800.367.00	Aide humanitaire tiers-monde	5'000.00
6200.303.00	Assurances sociales	309.86
6200.305.00	Assur. mal., acc., fds décès	2'731.71
6200.314.00	Entretien immeubles par tiers	1'404.90
7400.314.00	Entretien immeubles par tiers	6'017.60
7400.318.03	Honoraires, frais d'étude	4'665.00
7800.318.03	Honoraires, frais d'étude	3'000.00
9000.330.00	Pertes sur débiteurs	702.00

9000.346.00	Compens. comm. françaises	26'010.97
9000.351.00	Frais de perception des impôts	17'250.28

Total **155'022.90**

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

9. Propositions individuelles et questions

Monsieur Hunziker fait remarquer que son fils a eu un accident de trottinette sur la planche qui se trouve au passage-piétons devant la boucherie. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une organisation du Marathon. Pour des questions sanitaires, les bornes doivent être purgées durant trois semaines afin d'être consommables.

Monsieur Hunziker demande ce qu'il en est de l'aide financière quant au rond-point sur la route de Jussy. Monsieur le Maire répond qu'il a un eu l'occasion de rencontrer Monsieur le Conseiller d'Etat, Luc Barthassat et il ajoute qu'il a un rendez-vous avec le canton la semaine prochaine. Il reviendra au prochain Conseil municipal afin d'informer de la suite du dossier.

Monsieur Hunziker commente le rapport qui été élaboré sur le cycle de la Seymaz. Il souhaite qu'une intervention soit faite auprès de la Conseillère d'Etat, Madame Emery Toracinta. Il ajoute qu'un projet soumis par la Direction semble tout à fait bien.

Monsieur Marti répond qu'une certaine quantité de communes d'Arve-Lac ont élaboré un courrier à la Conseillère d'Etat mais à ce jour aucune réponse n'a été reçue.

Aucune autre proposition ou question étant formulée, la séance est levée à 22 heures 15.

Le Président

Thomas HUNZIKER

La Vice-présidente

Carole DISTASI

Le Secrétaire

Patrick ARTER